Image not found or type unknown

achat lot de copro et joissance privative

Par **jcs060471**, le **09/09/2019** à **10:28**

Bonjour,

Sommes désolés mais nous réitérons notre question pour avoir plus d'avis sur ce sujet

Nous voulons changer de vie et sommes sur le point d'acheter à 1 propriétaire un lot de copropriété dont il est mentionné sur le règlement de copropriété qu'il sagit d'un batiment de 100 m² habitable et d'une jouissance privative d'un terrain de 1000 m² rataché à ce lot.

Or aujourd'hui, le batiment n'y est plus, il ne reste plus que la dale de 100 m².

Le certificat d'urbanisme nous autorise la construction d'une maison d'habitation en R+1.

Nos 2 questions avant de frnachir le pas :

Est il necessaire de demander l'autorisation aux copropriétaires de construire notre maison sur cette dale de 100 m² ?

Et suite à l'acquisition, gardons nous le privilège de la jouissance privative du terrain de 1000 m² pour y installer une terrasse en bois (sans demander l'autorisation à la copropriété) ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement.

Ingrid et Jean Christophe

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés